Bolt *Carte Tarifaire*
Plenty Fixe

Août 2026 / Professionnel / Gaz

La plateforme énergétique à contre-courant

Une facture transparente

Le prix de votre énergie est toujours basé sur le prix du gaz sur le marché. À cela s'ajoutent les frais de réseau ainsi que les contributions destinées à l'État et au gestionnaire de réseau. Enfin, Bolt facture des frais de plateforme.

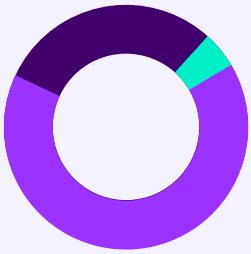

Composition de votre facture d'énergie

- Gaz provenant du marché de gros
- Frais de réseau et contributions
- Frais de plateforme

Pourquoi proposons-nous du gaz ?

Le gaz n'est pas encore durable. Nous le proposons uniquement si vous souscrivez aussi à l'électricité chez Bolt. Vous n'avez ainsi **pas besoin de passer par deux fournisseurs différents** et vous pouvez tout de même profiter d'une électricité durable. Comme il est actuellement très difficile d'acheter du gaz vert en Belgique, nous achetons du gaz naturel sur le marché de gros.

Prix HTVA

Frais de plateforme	+	*Gaz provenant du marché de gros* (c€/kWh)	
			Consommation
€ 7,99 / mois		Prix mensuel	6,89

Cette redevance fixe nous permet de gérer tout ce qui concerne l'électricité durable de votre producteur local, votre service client personnalisé et votre accès à My Bolt.

Distribution et transport

TTC

	Coûts de distribution				*Transport*	*Relevé de compteur*
	Petite consommation <= 5.000kWh		*Consommation moyenne > 5.000 kWh et <= 150.000 kWh*			
Flandre	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	(c€/kWh)	(€/an)
Fluvius (Gaselwest)	-	-	-	-	0,1560	-
Fluvius (Iveka)	-	-	-	-	0,1560	-
Fluvius (Iverlek)	-	-	-	-	0,1560	-
Fluvius (Sibelgas)	-	-	-	-	0,1560	-
Fluvius Antwerpen	2,129	14,79	0,854	78,51	0,1560	17,85
Fluvius Halle-Vilvoorde	2,355	16,59	0,925	88,09	0,1560	17,85
Fluvius Imewo	2,479	17,56	0,966	93,22	0,1560	17,85
Fluvius Kempen	2,146	15,25	0,832	80,97	0,1560	17,85
Fluvius Limburg	2,113	13,76	0,927	73,08	0,1560	17,85
Fluvius Midden-Vlaanderen	2,186	15,41	0,858	81,80	0,1560	17,85
Fluvius-West	2,542	17,95	0,995	95,30	0,1560	17,85
Fluvius Zenne-Dijle	2,455	17,36	0,959	92,19	0,1560	17,85
Wallonie						
ORES (Brabant Wallon)	3,960	30,10	1,995	1,995	0,1560	-
ORES (Hainaut Gaz)	3,960	30,10	1,995	1,995	0,1560	-
ORES (Luxembourg)	3,960	30,10	1,995	1,995	0,1560	-
ORES (Mouscron)	3,960	30,10	1,995	1,995	0,1560	-
ORES (Namur)	3,960	30,10	1,995	1,995	0,1560	-
TECTEO RESA	4,377	32,63	2,386	2,386	0,1560	-
Bruxelles						
SIBELGA	1,877	15,00	1,365	40,63	0,1560	23,54

Taxes et redevances

HTVA

	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Contribution sur l'énergie (c€/kWh) [2]	0,09978	0,09978	0,09978
Accise fédérale (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660
Redevance de raccordement (c€/kWh) [3]	-	0,00750	-

Obligations de service publique (Bruxelles)

€/an

6 of 10 m3/h [4]	3,36
6 of 10 m3/h [5]	11,88
16 m3/h	28,68
25m3/h	70,92
40 m3/h	141,84
65 m3/h	354,72
100 m3/h	493,20
160 m3/h	633,36

Informations sur les éléments et la formule tarifaire

Comment le coût de mon énergie est-il calculé ?

Avec Bolt Fixe, vous choisissez un contrat qui vous prémunit des fluctuations des prix de l'énergie. Le prix pour 1 kilowattheure (kWh), l'unité dans laquelle votre consommation est exprimée et relevée, est défini pour le reste de l'année en début de contrat. Vous ne devez donc pas vous soucier du prix de votre énergie pendant un an.

Type de compteur	**Formule tarifaire** (€/MWh, HTVA)
Simple	Fixe

Paiement et facturation

La signature de ce contrat ne peut se faire qu'en ligne. Le mode de paiement (prélèvement automatique ou virement bancaire) ainsi que le canal de communication (courrier ou e-mail) est choisi par le client. En cas de non-paiement dans le délai indiqué par le premier rappel, **une lettre de mise en demeure sera envoyée et facturée 15 €.** Si la somme due n'a toujours pas été perçue après le deuxième rappel, le client particulier est tenu de payer des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal, le client professionnel, au taux d'intérêt stipulé dans la loi sur le retard de paiement dans les transactions commerciales d'août 2002. Lorsque la facture est transférée à un tiers, **une indemnité forfaitaire de 10% sur chaque montant impayé sera facturée,** avec un minimum de 55 EUR, à titre de compensation pour frais de recouvrement extrajudiciaires et ce, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Duree des conditions du contrat de fourniture

Les conditions du contrat de fourniture sont d'application pour une durée d'un an.

Conditions

Pour ce produit, vous devez détenir au moins une part de la coopérative de 250 euros auprès de Plenty Coop SC (https://plenty.be/), au plus tard dans le mois suivant la souscription. Si, pendant la durée du Contrat de Fourniture, une ou plusieurs des conditions mentionnées ci-dessus ne sont plus remplies, ce Contrat de Fourniture prendra fin de plein droit, et Bolt vous fournira de l'électricité sur la base du tarif énergétique Bolt Fixe applicable au cours du même mois que celui de la présente grille tarifaire, telle que transmise lors de la confirmation du Contrat de Fourniture.

Informations concernant la formule tarifaire

Les prix fixes pour la consommation de gaz s'appliquent uniquement aux contrats conclus au cours du mois indiqué sur la carte tarifaire. Le prix proposé peut évoluer dans le courant du mois (en raison de la disponibilité fluctuante du gaz sur le marché, par exemple). Le prix affiché sur le site internet et la carte tarifaire à la date de souscription s'applique. Les formules tarifaires s'appliquent à tous les contrats conclus au cours du mois mentionné sur la carte tarifaire et au plus tard le dernier jour du quatrième mois après la souscription.

Bolt peut appliquer de nouveaux paramètres ou de nouveaux composants à la formule tarifaire, à condition que les paramètres actuels ne soient plus représentatifs de la valeur économique, soient supprimés, ne soient plus disponibles, ne soient pas publiés ou soient publiés de manière irrégulière. Dans ce cas, Bolt s'efforcera de maintenir un niveau de prix équivalent. Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres qui composent la formule tarifaire, est calculé sur la base de l'indice applicable pendant la période pour laquelle vous êtes facturé lors du calcul de votre injection réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent donc différer des prix indiqués ci-dessus. Des frais de plateforme mensuels calculés au prorata par point raccordement (gaz et/ou électricité) sont également facturés. Ceux-ci couvrent les frais opérationnels fixes de Bolt. Si le contrat est résilié prématurément (= dans le courant de la première année de fourniture), les frais de plateforme mensuels pour l'année entière doivent être payés. Les frais de plateforme sont calculés sur toutes les factures d'acompte ou factures finales. Les tarifs susmentionnés pour l'utilisation du réseau sont les coûts approuvés par le régulateur compétent. Le montant des taxes, prélèvements, contributions et surtaxes sont les valeurs les plus récentes, publiées par le législateur au moment de la création des présentes conditions particulières. Toute modification de ces éléments sera facturée en totalité au prix coûtant tel que défini dans les conditions générales de vente. Cela peut également être fait rétroactivement.

Questions ou commentaires?

Notre équipe se feront un plaisir de vous aider du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

bonjour@boltenergie.be

02 899 33 00

1. Ce prix annuel estimé est basé sur l'évolution actuelle et prévue des prix pour les quatre prochains trimestres.
2. Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette contribution est majorée d'un montant forfaitaire de 0,0075 €.
3. Tarif variable en fonction de la consommation annuelle : 0 - 20 000 000 kWh : 0,0660 c€/kWh.
4. Si la dernière consommation annuelle normalisée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.
5. Si la dernière consommation annuelle normalisée dépasse 5 000 kWh.
6. Les valeurs de l'indice TTF sont publiées quotidiennement sur : https://www.powernext.com/spot-market-data